



Aix, le 10 mai 2004

COMPTE RENDU DU CCE DU 6 et 7 MAI 2004

APPROBATION DU PV CCE EXTRA DU 3 MARS 2004 :

Le PV est approuvé à l'unanimité. Pas de commentaires.

Commission logement :

Présentation du Bilan du 1% logement par la Direction avec l'aide du président de cette Commission.

Rappel des principaux critères d'attribution pour bénéficier des logements sociaux :

- Employés /Ouvriers = 3 ans ou 2 ans d'ancienneté dans l'Entreprise suivant cas sociaux
- Encadrement = 6 mois d'ancienneté dans l'Entreprise !

Budget : 333 000 € consacré à la location au titre du 1%.

Suite à la présentation faite, la CFDT est intervenue afin d'amener le débat vers une réflexion de pointer les difficultés que rencontrent les employées à faible rémunération pour être crédible face aux bailleurs et que par souci d'équité l'ensemble des salariés devaient avoir les mêmes critères d'attribution et non pas favoriser une catégorie de salariés de su croit moins pénalisés financièrement ! Manifestement cette proposition a perturbé et déstabilisé les élus FO/UNSA mais pas trop la Direction à qui il est vrai au niveau de l'enveloppe financière cela ne changerait pas grand-chose. Après débat, la CFDT a proposé une résolution « **1 an d'ancienneté pour l'ensemble des salariés** ».

UNSA, voyant le risque et de peur de se faire discréditer pour nous contrer, proposa un vote sur la base du rapport de la commission, c'est-à-dire ne rien changer (quelle est belle la justice sociale pour la Bande des Quatre, dont acte ?)

VOTE :

- **POUR le rapport de la Commission** ➡ **15 voix** (UNSA/FO/CFTC/AUT)
- **POUR la résolution CFDT** ➡ **3 voix**
- **ABSENTION de la CGT**

Commentaire CFDT : Nous avons dans la littérature française «les trois Mousquetaires » censé défendre la morale et le panache. Chez Casino Cafétéria nous avons « la bande des quatre » qui défendent plutôt l'intérêt des privilégiés : A BON ENTENDEUR !!!

Commission formation :

La CFDT a fait remarquer et demande à ce que le distinguo soit fait dans le total des heures de formation pour pouvoir cibler les heures consacrées à la formation Secouriste dans l'Entreprise, par les indicateurs (nomenclature).

La Direction nous répond favorablement et cela devrait être fait dans les prochains bilans.

La CFDT demande : Quand est-il de la réflexion concernant les tuteurs par poste de travail ? (Question posée au dernier CCE).

La Direction nous répond qu'elle y réfléchit et qu'une réponse nous sera apportée prochainement.

Commission Egalité Femmes :

Après présentation du rapport de la commission qui ne fait pas trop de remise en cause des inégalités en faisant abstraction complètement des écarts sur le Bilan Social présenté des différences entre les rémunérations chez les cadres entre les Hommes et les Femmes d'au moins 25%, les promotions, ainsi que l'inexistence de « cadres femmes » que constitue le Comité de Direction de l'Entreprise ! Il est aussi force de voir l'essentiel des effectifs féminins occupés des postes à Temps Partiels majoritairement imposées et qui constituent la précarité dans l'Entreprise ! Mais ceci ne semble pas trop perturber « la bande des quatre ». La CFDT a demandé officiellement d'acter le fait, conformément à la loi « Génisson » d'ouvrir des négociations obligatoires pour arriver à un Accord afin de permettre la réduction et l'amélioration des disparités entre les Hommes et les Femmes dans l'Entreprise.

Commission de Sécurité :

Suite au rapport présenté, une autosatisfaction de nos collègues de nous faire un bilan plus ou moins positif de leurs travaux pendant cette année afin de justifier cette glorieuse « instance » qui sert bien sûr à revaloriser l'image de la Direction sur son échec personnelle en matière de politique de Prévention des Risques Professionnels et pour cacher la vérité du terrain des accidents du travail ! Quelle Mascarade.....

La CFDT en a profité pour demander à la Direction la réactivation de la mise à jour pour l'année du « Document Unique » sur l'évaluation des risques.

La Direction nous assure qu'elle y veillera et qu'il aura des formations en région pour les chefs d'établissements.

Expertise comptable :

Le cabinet AXIA nous a présenté son expertise. Il en ressort que leur analyse rejoint les arguments de la CFDT sur le fait que l'Entreprise est la plus rentable du secteur Restauration, mais surtout le fait d'acter que la location gérance franchise était bien « la stratégie » de l'Entreprise, ce qui a manifestement embarrassé la DRH et la mise en porte à faux ! **Nous avons vu juste.** La Restructuration se fait bien sur le dos des salariés et la perte d'emplois (confirmé par le bilan social) et la perte des avantages acquis ne sont pas une fatalité ! Sans compter l'augmentation de la productivité par salarié (+ 1,6%).

La CFDT dans ses questions demande à ce que comme dans le domaine économique et dans la diversification elle est une politique sociale autant ambitieuse ?

La Direction avec son discours édulcoré ne semble pas vouloir relever à notre rythme le statut social des salariés ; **Dont Acte.**

Projets de Restructuration :

La Direction nous a fait l'annonce d'une liste d'établissements, ou une réflexion est en cours sur leur devenir ! **Sachant grande nouveauté que la moitié ne sont pas déficitaires**

CAFS : *Villefranche, Bordeaux Villenave, Ormesson, Clermont-Salins, Toulouse Mirail, Chaumont, Monceaux les Mines, Bordeaux Cauderan, Lyon Mezieu, Oyonnax (CFDT), Lannion, Montélimar (CFDT), Aix en Provence SM (CFDT), Issy les Molinaux.*

Commentaire CFDT :

Manifestement la Direction accélère le rythme de la Restructuration : A bon entendeur !

PSE CAF D'AIX LES BAINS :

12 salariés en CDI= 3 salariés reclassés, 9 salariés licenciés économique, 3 salariés ont retrouvé un emploi.

FIN DU CCE A 13 HEURES

Serge NARDELLI
Représentant Syndical National

Copie : Fédération